

# Compte-rendu de la Commission Interrégionale Coquilles Saint-Jacques (CSJ)

**Réunion** : Commission Interrégionale Coquilles Saint Jacques

**Tenue** : le mardi 10/10/2023, en vidéoconférence Zoom, de 15h à 17h

**Participants :**

Dimitri Rogoff, Margaux Jourdain, Xavier Têtard, Léonore Page, (CRPMEM Normandie), Raphaël Sauvé et Mathieu Vimard (OPN), Julien Dubreuil et Pascal Lecler (CRPMEM Bretagne), Clélia Le Pape, Léo Richard et David Sellam (DIRM MEMN), Dominique Thomas (CME), Christophe Radenne (FROM Nord), Lionel Bottin (CDPMEM 14), Damien Venzat (Cobrenord), Dominique Lamort (NFM), Laurent Damamme (criée de Dieppe), Dora Lesperance et Stéphane Savoye (criée de Fécamp), Guillaume Poitevin (criée de Port-en-Bessin), Florent Delepierre (Frais Embal), Frédéric Chalancon (Vivier du Cap), Bernard Benassy (SN Jeanne Mareyage), Pierre Stoven (Coq Marée), Antoine Goux (Manche marée), Eric Debuis (Salicoque), Gregory Metayer, Jean-Philippe Ledamoisel (pêcheur), Anaïs Mourtada (CNPMEM)

**Ordre du jour :**

- 1) Dates d'ouverture de la zone 7d zone dite du « large et du « Proche Extérieure »
- 2) Modalités d'ouverture ;
- 3) Point sur le suivi sanitaire des CSJ pêchées dans les eaux anglaises
- 4) Fermeture de la pêche et période de débarquement
- 5) Point sur les fêtes de la coquille Saint-Jacques gérées par le CNPMEM
- 6) Questions diverses
  - Gestion des débarquements de CSJ

## Dates d'ouverture de la zone 7d zone dite du « large » et du « Proche Extérieur »

Les membres de la Commission Interrégionale se sont accordés pour proposer une ouverture de la zone dite « du Proche Extérieur » le **lundi 16 octobre 2023** en sus de la zone dite « du large », ouverte depuis le 2 octobre dernier

## Modalités d'ouverture :

Après discussions, les membres se sont accordés sur une ouverture progressive avec trois débarques autorisées au cours de la semaine 42 et une limitation dans les heures de pêche puis 4 pour les semaines 43.

⇒ Suite aux échanges, les membres de la Commission propose ainsi :

Périodes	Propositions d'ouverture de la pêche (large + PE)
Lundi 16/10 au dimanche 22/10 (Semaine 42)	<u>Ouverture du large</u> : Ouverture du lundi 16/10 00:00 au jeudi 19/10 24:00 <u>Ouverture du PE</u> : - Lundi 16/10 : de 1h à 13h - Mardi 17/10 à 1h au jeudi 19/10 24:00  3 débarques possibles
Dimanche 22/10 au dimanche 29/10 (Semaine 43)	Ouverture du dimanche 22/10 00:00 au jeudi 26/10 24:00 4 débarques possibles

Une prochaine Commission sera organisée durant la semaine du 23 octobre.

### Fermeture de la pêche et période de débarquement

Au regard des difficultés de compréhension rencontrés par les professionnels quant à l'appréhension de la nouvelle disposition interdisant la détention à bord et le débarquement des CSJ hors des périodes de pêche, ces derniers ont interpellé la Commission Interrégionale en demandant à pouvoir débarquer de la CSJ en dehors des périodes d'ouverture, tant que celle-ci a bien été pêchée dans la période.

La commission souhaite ainsi adresser au préfet de Normandie une demande de modification des périodes d'ouverture de la pêche afin d'autoriser le débarquement jusqu'à 12h les vendredis, pour laisser le temps aux navires de rentrer au port.

### Point sur le suivi sanitaire des CSJ pêchées dans les eaux anglaises :

Le CNPMMEM a informé les participants des récents échanges avec la DGAL, la DIRM MEMN et l'Ifremer et de la rédaction en cours d'un projet de protocole reprenant les dispositions actuelles mises en place au sud de la mer de la médiane (pas de temps, laboratoire, etc.) avec une prise en charge par les organisations professionnelles.

### Fermeture de la pêche et période de débarquement :

Le CRPMMEM Normandie a informé le CNPMMEM qu'il lui transmettrait par mail les demandes de dérogations pour les différentes fêtes de la coquille de Ouistreham, Port-en-Bessin et Dieppe avec la liste des navires demandeurs et les jours demandés.

### Questions diverses :

#### ➤ Gestion des débarquements de CSJ

Suite à la présentation de NFM de la situation en criée, les Organisations de Producteurs (OPs) ont précisé que le lancement de la campagne 2023 – 2024 était moins bon que la campagne précédente (avec par exemple 30 à 40 cts de moins pour le FROM Nord, prix autour de 3,5 € / kg pour la CME ou une observation d'écarts importants entre les criées, notamment entre la Manche Ouest et la Manche

Est pour l'OPN) obligeant certaines OPs a diminuer les prix de retraits alors même que le mauvais temps au milieu de la semaine a diminué les apports prédits. Les représentants bretons ont souligné que de leurs côtés, le choix a été fait de diminuer les apports en limitant les heures de pêche et les tonnages afin de maintenir des prix minimums et ont regretté que ce ne soit pas le cas sur l'ensemble de la Manche Ouest. Une analyse plus fine sera effectuée.

De plus, les membres ont souligné l'importance d'interdire la pêche du côté britannique (eaux UK et îles anglo-normandes) et le débarquement hors des périodes d'ouverture de la pêche côté français notamment en Manche Ouest. Les comités normands et bretons ont indiqué qu'ils analyseraient les dispositions juridiques à ce sujet et reviendrons vers la Commission Interrégionale au besoin.